



BEAUCOU'ZEN

Yoga – Qi Gong



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

5 juin 2023 à 19h00 – Grande salle – L'Hermitage Beaucouzé

En annexe : Feuille d'émargements avec nom et signature de chaque personne présente.

Nombre de membres présents : 49 Nombre de membres représentés : 13.

Le quorum de 39 membres étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer (statutairement un quart des adhérents).

Représentants de la mairie de Beaucouzé :

M. Xavier ANAÏS, adjoint délégué au monde associatif, sports et loisirs

M. Olivier LAFUENTE, conseiller délégué à la vie associative culturelle

Mmes Catherine LAURENS et Isabelle CHARRON, professeures de yoga

Il est désigné, en qualité de président de séance, Mme Marie-Jo FOUQUERAY

Il est désigné, en qualité de secrétaire de séance, Mme Christine PACHE

La présidente de séance rappelle que l'ordre de jour est le suivant :

- 1) Rapport moral et financier saison 2022-2023 ;
- 2) Cotisations 2023/2024
- 3) - Projets
- 4) Renouvellement du conseil d'administration 2023/2024
- 5) Questions diverses..

RAPPORT MORAL

1 - Le bilan saison 2022/2023

155 adhérents dont 46 nouveaux adhérents.

138 femmes et 17 hommes

Professeurs	Nb adh.	dh < 60 ar	Adh > 60 ans
C LAURENS	93	47	46
L DOTTIN	31	11	20
I CHARRON	13	12	1
E BODI	18	1	17
Total	155	71	84
Soit		45,81%	54,19%

Yoga
137
Qi Gong
18
155

Beaucouzéen	113	Soit	72,90%
Non Beaucouzéen	42		27,10%
	155		

Jour	Horaire	Professeurs			
		Catherine	Laurence	Isabelle	Etienne
		Yoga	Yoga	Yoga	Qi-gong
Lundi	15h30 à 16h45	X			
Mardi	17h30 à 18h45	X			
	19h00 à 20h15	X			
	20h30 à 21h45	X			
Mercredi	10h30 à 11h45	X			
	19h00 à 20h15	X			
Jeudi	13h45 à 15h00				X
	15h15 à 16h30				X
	16h45 à 18h00		X		
	18h15 à 19h30		X		
Samedi	9h00 à 10h15			X	

11 séances proposées :

9 Yoga + 2 Qi-gong pour des séances d'1h15, soit 13h45

Les animations mises en place :

3 Stages yoga Parent/Enfant (samedis 3 décembre, 11 mars et 10 juin à venir)

Animés par Isabelle CHARRON

Le binôme s'exerce à des postures et des exercices respiratoires lors d'une séance ludique en famille.

Une moyenne de 10 binômes (parent/enfant) par stage.

Coût inscription 12 € adhérent BEAUCOU'ZEN / 15 € non adhérent

2 Ateliers yoga Ados auprès de la MJA (Mission Jeunesse Aînés)

(samedi 3 juin, mercredi 21 juin à venir)

Animés par Isabelle CHARRON

Séance relaxation, postures et respiration pour se retrouver avec soi-même avant les périodes d'examen et repartir avec quelques techniques pour bien se détendre.

8 jeunes ados pour la séance du 3 juin et une découverte pour la majorité d'entre eux.

Tarif horaire 60 € x 2 heures = 120 € au total

- 50 € horaire au professeure
- 10 € horaire à BEAUCOU'ZEN

2 Stages yoga adultes

Dimanche 11 décembre 2022, matinée animée par Catherine LAURENS et Isabelle CHARRON en remplacement d'Anne STEINER bloquée par la neige et après-midi animé par Véronique LE BRETON.

Dimanche 5 mars 2023 animé par Valeska GASTINEAU.

Une moyenne de 30 inscriptions par stage

Coût inscription 20 € (stage adhérent)

Téléthon

4 animations de marche méditative « Eveil aux 5 sens » ont été proposées à tous, menées par Marie-Jo FOUQUERAY.

Lundi 28 novembre, mercredi 30, vendredi 2 décembre, dimanche 4 décembre, comptabilisant 34 participants pour un montant total collecté de 762 € au profit de l'AFM Téléthon.

Atelier marche méditative

Printemps, « Je réveille mon corps » - 3 dates proposées sur la semaine du printemps.

Mené par Marie-Jo FOUQUERAY.

7 € la séance au profit de BEAUCOU'ZEN.

Cours supplémentaires en juin 2023, après accord avec les professeurs

En raison du calendrier des jours de vacances scolaires, des jours fériés ou d'absences de professeurs, la fin des cours présente une très grande disparité.

Date du dernier cours suivant le jour d'activité :

Cours du lundi	19 juin 2023
Cours du mardi	6 juin 2023
Cours du mercredi	14 juin 2023
Cours du jeudi	
• qi-gong	6 juillet 2023
• yoga	15 juin 2023
Cours du samedi	17 juin 2023

Avec l'accord des professeurs, ouverture de cours payants supplémentaires sur le mois de juin.

Le mardi, deux cours supplémentaires payants les 13 et 20 juin

Le mercredi, un cours supplémentaire payant le 21 juin.

Le jeudi, deux cours supplémentaires payants les 22 et 29 juin

Tarif : 7 € pour tous les pratiquants. Paiement par chèque à l'ordre de BEAUCOU'ZEN.

Reprise des cours lundi 18 septembre 2023.

Soumis au vote, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

BILAN FINANCIER

		COMPTES DE RÉSULTAT 20/05/2023	COMPTE DE RÉSULTAT 2021/2022
PRODUITS	Vente de produit ou de prestation		
	1 Cotisations	31 829,90 €	28 092,70 €
	Stages		
	2 - Parent/Enfant	270,00 €	
	3 - Adulte	1 418,00 €	
	Atelier marche Printemps	178,00 €	
	4 Intérêt Livret A au 31/12/2022	63,33 €	
	Remboursement du CACS Général	500,00 €	
	Subvention mairie	160,00 €	
	Subvention mairie en nature (locaux, copies,...)	1 360,31 €	
	Reprise sur amortissements et provisions		
	Solde précédent	2 682,25 €	2 400,96 €
	TOTAL DES PRODUITS	38 461,79 €	30 493,66 €

CHARGES	11 Achats matériel	110,02 €	
	Autres charges externes et services extérieurs (location, assurances, ...)		
	Impôts et taxes		
	5 Rémunération du personnel et charges	31 099,90 €	26 530,64 €
	6 Stage, paiement prestataires extérieurs	1 250,00 €	750,00 €
	7 Collation, repas	123,70 €	
	8 Charges fournitures	230,64 €	503,64 €
	9 Assurances	57,99 €	27,13 €
	Subvention de la mairie en nature	1 360,31 €	
	Charges sociales		
	Dotation aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES		34 232,56 €	27 811,41 €
RÉSULTAT		4 229,23 €	2 682,25 €

Les achats de matériel

8 bâtons (manche à balai en bois) : 9,52 €

15 briques de yoga en liège : 100,50 €

Focus sur :

Les subventions de la mairie : 160 € et 1360,31 €

En réponse à la demande de subvention présentée à la mairie :

- 160 € alloués par la mairie et crédités sur les comptes de BEUCOU'ZEN
- 1 360,31 € de subvention en nature représentant les services mis à disposition : personnel de la mairie (Marie SAUNIER, Lucile NEAU, Elodie MEIGNAN, ...), locaux, gardiennage, entretien, photocopies, réunions des associations (le RDV du bénévolat, réunions pour réservation salles, ...), insertion articles LE COUZE, affichages panneaux municipaux et lumineux...

La taxe sur les salaires

BEUCOU'ZEN a reçu le 9 avril une mise en demeure concernant le volet TS1 : Déclaration annuelle de liquidation et régularisation sur les salaires, sur la période du 19/09/2022 au 31/12/2022.

Après contact avec le centre des finances publiques d'Angers Ouest, le contrôleur des finances publiques nous apporte les explications suivantes :

La taxe sur les salaires est due par les employeurs établis en France ou en Outre-Mer qui emploient des salariés et qui ne sont pas soumis à la TVA (Ex: Certains établissements publics, association, organisme sans but lucratif...). La taxe sur les salaires est calculée sur les rémunérations versées au cours de l'année par application d'un barème progressif.

La taxe sur les salaires est basée sur l'assiette de la CSG applicable aux revenus d'activités . Les revenus d'activité comprennent les salaires, les primes et indemnités diverses et avantages en nature ou en espèces.

La taxe sur les salaires – calculée de janvier à décembre

Pour l'année 2022 : abattement de 21 381 € - Taxe de 4,5 %

Année 2022 – Saison 2021/2022

Création de l'association juin 2022, saison de septembre à décembre 2022 : **Pas d'imposition**

Année 2023 – Saison 2022/2023 - Estimation

Déclaratif annuel de salaires (de janvier à décembre 2023) : 27 452 € - abattement 21 381 € = 6 161 €
Montant estimé de la TS : **280 €**

Année 2024 – Saison 2023/2024 – Estimation avec nouveaux cours → plus de salaires

Montant estimé de la TS : **500 €**

Soumis au vote, le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

LES COTISATIONS

La présidente indique que l'an passé l'adhésion est passée de 204 € à 207 € pour les Beaucouzéens et à 220 € pour les extérieurs.

Après délibération lors du conseil d'Administration du 15 mai dernier, les membres ont décidé à la majorité de maintenir le même coût pour les adhésions, avec pour conséquence de ne pas augmenter le salaires des 4 professeurs.

Les cotisations restent inchangées pour la saison 2023/2024.

LE REGLEMENT INTERIEUR

La présidente fait lecture du projet du règlement intérieur qui a été communiqué à chacun. Après discussions et quelques modifications, le règlement intérieur est validé à l'unanimité sur la base suivante :

Article 1 – Les conditions

- L'association BEAUCOU'ZEN, régie par la loi 1901 indique que tout adhérent ayant réglé sa cotisation est membre de l'association et a droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle ainsi qu'aux assemblées générales extraordinaires, comme le stipulent les statuts de l'association consultables sur demande. Chaque adhérent peut également se porter candidat pour entrer au Conseil d'Administration.

Article 2 – Les cours

- 30 cours hebdomadaires d'1h15 sont proposés de mi-septembre à mi-juin
- En cas d'absence exceptionnelle d'un professeur ou de l'indisponibilité d'une salle, le cours annulé est reporté ultérieurement.
- Pas de cours pendant les vacances scolaires
- Une séance découverte est proposée avant toute inscription

Article 3 - Règles de convivialité

- Ponctualité, il est recommandé d'arriver 5 à 10 mn avant le cours
- Respect du silence pendant les cours
- Veiller à respecter le calme dans le hall en attendant la séance
- Penser à éteindre son portable

Article 4 - Modalités d'inscription et cotisation

- Chaque année, l'adhérent(e) remplit un formulaire d'inscription daté et signé où il reconnaît avoir lu et accepté le règlement intérieur.
- L'inscription est effective une fois le paiement effectué par chèque (s).
- Paiement possible en 1 fois ou 3 fois, les chèques seront déposés en octobre, février et avril.
- Le montant de la cotisation est fixé chaque année par décision du conseil d'administration.
- 2 tarifs : Beaucouzé et hors Beaucouzé
- Aucun remboursement n'est possible en cours d'année sauf cas exceptionnel examiné par le Bureau

Article 5 - Matériel

- Les utilisateurs se doivent de respecter les lieux et le matériel mis à disposition
- L'association n'est pas responsable des pertes ou vol d'effets personnels
- Il est recommandé d'apporter un tapis et si besoin un plaid pour la relaxation. Cependant des tapis appartenant à BEAUCOU'ZEN sont mis à disposition, merci d'apporter une serviette.

Article 6 - Engagement et animations

Il peut être proposé au cours de l'année :

- Pique-nique annuel en juin
- Stages divers
- Marches méditatives selon les saisons
- Participations à des animations pour le Téléthon, la semaine bleue etc....

Le règlement intérieur sera joint à la fiche d'inscription.

LES PROJETS POUR LA SAISON A VENIR

Cours yoga senior assis

En partenariat avec la MJA, un atelier de découverte de yoga assis pour les seniors a été mis en place en mars animé par Catherine LAURENS. Bilan 14 inscrits tous satisfaits de la séance.

L'association a présenté à la mairie une demande de réservation dans une salle avec un accès en rez-de-chaussée. Le cours serait animé par Catherine LAURENS avec un nombre maximum de 12 participants.

Matériel nécessaire : 13 chaises / Durée du cours : 1 heure

Adhésion : Beaucozéen 168 €, non Beaucozéen 178 €.

Reconduction de stages yoga (Adultes et Parent/Enfant)

Stage adultes

Hiver avec Patrick LE PORTAL (le dimanche 3 décembre 2023)

Printemps avec Valeska GASTINEAU (date à confirmer sur mars/avril)

Stages Parent/Enfant : Hiver, Printemps, Eté

Nouveaux créneaux de cours de yoga

Xavier ANAÏS prend la parole pour indiquer qu'aucune salle n'a pu encore être attribuée pour répondre à la demande de cours de yoga assis qui doit être facilement accessible (en rez-de-chaussée et proche parking). Il explique que le taux d'occupation des salles ouvertes aux associations est supérieur à 80 % et que pour des raisons de réglementation et d'utilisation des équipements toutes les salles ne peuvent pas être proposées. Il précise son intérêt et celui de la mairie pour une activité dédiée au bien-être, à la préservation de l'autonomie et au bien vivre de nos aînés. Après échange avec Catherine LAURENS, il assure entendre notre demande. Nous espérons qu'une solution pourra être trouvée pour la saison 2023/2024.

Concernant les autres demandes d'ouverture de cours salle Marcel Marceau à la MCL, Xavier ANAÏS confirme l'accord de la mairie et l'attribution de ces créneaux horaires à BEAUCOU'ZEN.

PROJETS		Professeurs			
Jour	Horaire	Catherine	Laurence	Isabelle	Etienne
		Yoga	Yoga	Yoga	Qi-gong
Lundi	15h30 à 16h45	X			
	18h00 à 19h15			X	
	19h30 à 20h45			X	
Mardi	10h30 à 11h45	X			
	17h30 à 18h45	X			
	19h00 à 20h15	X			
	20h30 à 21h45	X			
Mercredi	10h30 à 11h45	X			
	15h00 à 16h00	X Senior			
	19h00 à 20h15	X			
Jeudi	13h45 à 15h00				X
	15h15 à 16h30				X
si peu inscrits lundi prioritaire	16h45 à 18h00		X		
	18h15 à 19h30		X		
	19h45 à 21h00			X	
Samedi	9h00 à 10h15			X	
	10h30 à 11h45			X	

La conférence des financeurs, partenariat CCAS

Le CCAS a manifesté son intérêt sur le projet du cours de yoga assis pour les seniors. Possibilité de présenter une demande de participation financière à partir de janvier/février.

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des seniors est un dispositif phare de la loi du 28 décembre 2016 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV). Elle permet, dans le Maine et Loire, en regroupant l'ensemble des institutions qui participent au financement des politiques de l'autonomie, d'agir de façon coordonnée autour d'une stratégie commune.

Un objectif : développer et promouvoir des actions favorisant le bien-être et l'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans sur l'ensemble du territoire.

FINANCER DES INITIATIVES LOCALES : La Caisse Nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) verse au titre de la Conférence des financeurs au département de Maine et Loire une dotation annuelle servant notamment à financer les projets d'actions collectives portés par différents types d'acteurs (CCAS, associations locales, centres sociaux, ...) dans le cadre d'appels à initiatives en faveur de l'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus. 328 projets de prévention de la perte d'autonomie pour un montant total d'un million d'euros pour notre département.

Ce point ne sera traité qu'à la condition que le cours de yoga assis recueille suffisamment d'inscrits et soit mis en place.

Site internet, partenariat avec Lycée La Baronnerie – St Aubin La Salle

Un contact a été noué en janvier 2023 avec un professeur responsable BTS SN (systèmes numériques) 1^{ère} année et responsable pédagogique de la licence CN&IA (intelligence artificielle).

Objectif : la mise en place d'un partenariat vertueux : les étudiants travaillent sur un projet inscrit dans la réalité et dont ils apprécieront la finalité ; l'association met le pied à l'étrier à des jeunes dans le monde du travail et économise le coût de mise en place d'un site internet.

Coût à prévoir : Template payant de 50 à 60 €. Coût unique à l'achat.

Le template est un modèle prédéfini qui permet de garantir l'harmonisation du contenu d'une page (couleurs, marges des images, des textes et des boutons) et la cohérence entre toutes les pages

Il permet d'organiser facilement et rapidement le contenu de chaque page, grâce à des modèles prédéfinis.

Le projet est reporté sur la saison 2023/2024, le professeur n'a pas avancé dans des conditions suffisantes (niveau insuffisant de ses élèves) et mutation probable du professeur à St Malo.

BEAUCOU'ZEN n'est pas engagé contractuellement, ni financièrement. Une nouvelle prise de contact sera faite à la rentrée, possiblement avec le lycée Joseph Wresinski, suite à discussion avec Nadège BLON, présidente de Familles Rurales qui utilise ce canal pour leur communication.

Dans l'assemblée, un adhérent propose également la prise de contact avec le lycée Chevrolier.

Les contacts seront pris à la rentrée pour relancer ce projet.

Participation à la Couzette

La mairie a approché BEAUCOU'ZEN pour une animation de la Couzette, guinguette proposée par la ville durant l'été et mise à disposition de ses associations.

Pour la saison 2022/2023, c'est trop tôt et aucune organisation n'a été mise en place en amont.

Le projet est retenu pour l'été 2024, Xavier ANAÏS propose que BEAUCOU'ZEN se rapproche de Peggy MASSOL au CCAS pour obtenir des contacts pour enrichir ce projet à retenir pour l'été 2024. Il nécessitera la participation de bénévoles pour sa mise en œuvre (installation de chaises et tables, tenue d'un stand rafraîchissement, organisation d'ateliers, tenue de la caisse...).

Utilisation des panneaux d'affichage

Les salles de cours (Noureev et Marcel Marceau) disposent de panneaux en liège qui seront désormais utilisés pour afficher toutes les informations et animations : stages, ateliers bien être, pique-nique, ...

ELECTION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

La présidente indique que lors de l'assemblée générale, suivant les statuts, 4 membres sur les 14 élus peuvent quitter le conseil d'administration, y compris les membres du Bureau.

Elle rappelle également que lors de l'assemblée générale la constitution du nouveau conseil d'administration sera votée (départ et/ou arrivée de membres) et que la constitution de son bureau fera ensuite l'objet d'un vote. **Tous les mandats** sont à nouveau soumis aux votes.

Moment fort et temps privilégié, l'assemblée générale constitue la base indispensable pour échanger et associer les adhérents aux décisions de l'association. Pour maintenir cet élan, il est nécessaire d'intégrer de nouveaux bénévoles qui par leur présence, leurs connaissances, leur énergie, leur passion apportent de nouvelles forces vives.

Elle souligne son souhait qu'un adjoint accompagne, épaulé et participe aux fonctions tenues par la présidente, la trésorière et la secrétaire. Elle explique que l'année a été très chargée et que pour des raisons familiales ou de santé il est important d'avoir un binôme en capacité de poursuivre chacune des missions engagées.

Membre sortant

Mme Sophie DUFRECHOU

Membres candidats

M. François BERNARD

Mme Renée BOMPAS

Mme Isabelle GALLOT

Mme Françoise JARROT

Mme Ghisla LE GRUMELEC

Sont élus à l'unanimité les 5 membres candidats.

La présidente remercie Sophie pour son action et sa présence durant cette première année et lui assure que bien qu'elle soit sortante du conseil d'administration, elle peut apporter un soutien ponctuel aux activités de l'association.

La présidente remercie les nouveaux entrants et leur souhaite la bienvenue au sein du nouveau conseil d'administration désormais établi sur la base suivante :

M. François BERNARD,
Mme Raymonde BLORIER,
Mme Renée BOMPAS,
Mme Marie-Hélène COUTURIER,
Mme Marie Jo FOUQUERAY,
Mme Isabelle GALLOT,
Mme Marie Henriette GAZENGEL,
Mme Patricia HAGI SULEIMAN,
Mme Nicole HARREAU,

Mme Françoise JARROT,
Mme Jocelyne LEBICHE,
Mme Ghisla LE GRUMELEC,
Mme Christine PACHE,
Mme Béatrice PEPION,
Mme Françoise POHL,
M. Raynald POHL
Mme Isabelle POULAIN,
Mme Françoise VERITE.

Elle indique que les membres du conseil d'administration vont se retirer afin d'élire le nouveau Bureau. Mme Raymonde BLORIER a du s'absenter pour raisons personnelles. L'élection se déroule avec 17 membres administrateurs animée par Myette (Marie-Henriette).

Au poste de président

Marie-Jo FOUQUERAY se représente. Pas de nouveau candidat.

Réélection à l'unanimité à main levée de Marie-Jo FOUQUERAY au poste de présidente.

Au poste de vice-président

Raynald POHL se représente. Françoise VERITE présente sa candidature.

Il est demandé un vote à bulletin secret.

Marie Henriette GAZENGEL procède au dépouillement des bulletins :

12 votes en faveur de Françoise VERITE, 5 votes en faveur de Raynald POHL

Election à la majorité de Françoise VERITE au poste de vice-présidente.

Au poste de trésorier

Nicole HARREAU se représente. Pas de nouveau candidat.

Réélection à l'unanimité à main levée de Nicole HARREAU au poste de trésorière.

Au poste de vice-trésorier

François BERNARD se présente. Pas d'autres candidats.

Election à l'unanimité à main levée de François BERNARD au poste de vice-trésorier.

Au poste de secrétaire

Christine PACHE se représente. Pas de nouveau candidat.

Réélection à l'unanimité à main levée de Christine PACHE au poste de secrétaire.

Au poste de vice-secrétaire

Isabelle POULAIN se présente. Pas d'autres candidats.

Election à l'unanimité à main levée d'Isabelle POULAIN au poste de vice-secrétaire.

La présidente félicite son nouveau Bureau et indique que la prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra début septembre, après le Forum des Associations qui se déroulera le 2 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Il est dressé procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

A Beaucozéz, le 5 juin 2023

Signatures



Mme Marie-Jo FOUQUERAY
Présidente de séance



Mme Christine PACHE
Secrétaire de séance